

ANNEXE III

RÈGLEMENT D'EXAMEN

RÈGLEMENT D'EXAMEN

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE TAPISSIER-TAPISSIÈRE D'AMEUBLEMENT EN DÉCOR			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités)	
			Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Formation professionnelle continue (établissements privés) enseignement à distance – candidats libres	
ÉPREUVES	Unités	Coeff	MODE	MODE	DURÉE

UNITÉS PROFESSIONNELLES

EP1 – Analyse d'une situation professionnelle	UP1	4	CCF*	Ponctuelle écrite	7h
EP2 – Réalisation d'ouvrages	UP2	9(1)	CCF	Ponctuelle pratique	23h (2)

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

EG1- Français et histoire-géographie	UG1	3	CCF	Ponctuelle écrite et orale	2h15
EG2 – Mathématiques-sciences	UG2	2	CCF	Ponctuelle écrite	2h
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuelle	
EG4 – Langue vivante (3)	UG4	1	CCF	Ponctuelle orale	20 mn
EF – Arts appliqués et cultures artistiques (4)	UF		CCF	Ponctuelle écrite et pratique	1h30

* contrôle en cours de formation

- (1) Dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle.
- (2) Dont une heure pour la vie sociale et professionnelle.
- (3) Ne sont autorisées que les langues vivantes enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur.
- (4) Seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme.